



Equalia doit appliquer la convention du sport et rembourser ses salarié·es !

Le 8 octobre 2021, le tribunal judiciaire de Nanterre a donné raison à la FERC-CGT contre la société Equalia. Toutes les piscines et autres centres aquatiques, qu'il y ait ou non des espaces récréatifs, doivent appliquer la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) et non la convention ELAC, qui est moins favorable sur les conditions de travail, les rémunérations et les droits collectifs.

Pourquoi passer sur la convention du Sport ?

- Parce que le **temps de travail annualisé** y est moindre (1582h au lieu de 1607h)
- Parce que le travail un **jour férié** ou un **jour de repos** est majoré de 50 %
- Parce que le **travail de nuit** offre de meilleures contreparties
- Parce que la convention du sport prévoit davantage de jours de congés **en cas de décès** dans la famille ou **en cas de déménagement**
- Parce qu'**en cas de grossesse**, le salaire est maintenu quelle que soit l'ancienneté
- Parce que les **indemnités de licenciement** sont plus favorables
- Pour plein d'autres raisons techniques liées aux heures supplémentaires, à la prévoyance, aux accidents professionnels, etc.

Comment récupérer ce qu'Equalia vous doit ?

Le passage à la convention du sport à Equalia renforce vos droits au travail. Mais avoir travaillé les années précédentes sous une convention moins favorable socialement constitue un préjudice à votre égard.

➔ **Vous avez le droit à une compensation pour les sommes que vous n'avez pas perçues et que vous auriez dû percevoir en étant sous la convention du Sport.**

Faites le point sur vos droits avec la CGT et récupérez ce qui vous est dû ! Prenez contact en remplissant [le formulaire en ligne](#) ou en flashant le QR code.

La force du syndicat, c'est la vôtre !

Pour faire appliquer la convention du sport et même gagner de meilleurs droits, à Equalia comme ailleurs, pas de baguette magique ! La meilleure solution, c'est de s'organiser collectivement avec la CGT pour défendre vos droits et vos intérêts.

Contact : sport@ferc-cgt.org ou 06.75.33.83.96 (Guillaume)

